

Enquête publique sur le changement de la ligne d'alignement situé à Bies, 3790 Fourons

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Fourons apporte à la connaissance générale **qu'une enquête publique** est organisée en vertu de la loi du 10 Avril 1841 sur les chemins et les modifications ultérieures, le décret d'alignement du 03/05/2019.

L'enquête publique est au sujet de la décision principale du Conseil Communal du 28/03/2024, concernant le changement de la ligne d'alignement situé à Bies, 3790 Fourons, et à proximité de la parcelle cadastrale suivante: Fourons, 1ere division, section A, nr. 593H

Les documents relatifs au changement de la ligne d'alignement sont disponibles aux publique au AC De Voor, Place Communale 1, 3798 FOURONS, au service de l'urbanisme, **et ceci pour une période de trente jours à partir du 30 avril 2024 jusqu'à la conclusion de l'enquête publique le 30 mai 2024 à 12 heures.**

Consultation des document n'est possible qu'après rendez-vous - 04.381.99.40

Toute personne qui a des remarques ou des objections sur ce plan, doit les envoyer pendant la période de l'enquête publique, et au plus tard le 30 mai à 12 heures, au collège de bourgmestre et échevins, AC De Voor, Place Communale 1, 3798, soit par courrier recommandé ou par lettre avec accusé de réception.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Kimberly Peeters
Directeur Général

Joris Gaens
Bourgmestre